



Prévention et Gestion des Risques Professionnels

Sécurité Sociale

Caisse régionale d'assurance maladie Alsace-Moselle

14 rue Adolphe Seyboth - BP 10392 - 67010 STRASBOURG CEDEX - Tél. 03 88 14 33 00 Télécopie 03 88 23 54 13

ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

PLAN D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Première évaluation de votre risque routier

Personnel effectuant des déplacements en mission

	Nbre de personnes	Fonction	Type de mission (rayon d'action, zone)
Personnel itinérant Conducteurs VL à temps complet			
Conducteurs VL occasionnels			
Conducteurs véhicules utilitaires			
Conducteurs PL/Transports en commun			
Utilisateurs 2 roues			
Utilisateurs véhicules personnels			

Inventaire des véhicules utilisés en mission

	Véhicules			Km annuel par type de véhicule	
	Personnel	d'entreprise	de location	Total	moyen
	2 roues				
VL					
PL					
Utilitaire					
TC					

Les trajets domicile-travail

Effectif de l'entreprise	
Nbre de personnes utilisant :	
Un VL	
Un 2 roues	
Les transports en commun	
Le service transport du personnel d'entreprise	

Sinistralité sur 3 ans

	Année n -2		Année n -1		Année 20..	
	M	T	M	T	M	T
Nbre de constats transmis aux assurances						
Nbre d'accidents de circulation déclarés à la CPAM						
Nombre de décès						
Nbre de blessés						
Nbre total de journées d'arrêt de travail						

M : Missions T : Trajets

Coûts induits sur 3 ans

Montant total	Année n -2	Année n -1	Année n 20..
Des primes d'assurance véhicules			
Des franchises d'assurance			
Des réparations pour accidents non déclarés			
Des remorquages et immobilisations			
Des remplacements de véhicules			

	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 0
Conducteurs : Formation et Perfectionnement à la conduite	<input type="checkbox"/> Formations et/ou perfectionnements à la conduite. Stages post-permis, formation d'auditeurs de conduite interne, sont prévus dans le plan de formation de l'entreprise <input type="checkbox"/> La sensibilisation des nouveaux embauchés aux risques routiers est faite. Un organisme spécialisé dispense des stages et des informations sur la politique sécurité routière entreprise <input type="checkbox"/> Examen médical approfondi avec tests médicaux complémentaires (visio-test, examen psycho d'aptitude) est pratiqué pour chaque salarié amené à conduire <input type="checkbox"/> Un contrôle périodique de la validité du permis est effectué. L'entreprise est informée des infractions, perte de points... Aide financière pour stage récupération points	<input type="checkbox"/> Des stages de conduite sont prévus pour plusieurs salariés <input type="checkbox"/> Des stages de sensibilisation au risque routier sont dispensés par un organisme spécialisé <input type="checkbox"/> Un examen médical plus visio-test est pratiqué pour chaque salarié amené à conduire. La conduite automobile figure sur la fiche d'aptitude <input type="checkbox"/> Le contrôle annuel de validité du permis est effectué	<input type="checkbox"/> Un contrôle de connaissances du code de la route et un audit de conduite sont prévus <input type="checkbox"/> Une information ponctuelle sur les actions sécurité routière en entreprise est dispensée <input type="checkbox"/> Un examen médical plus contrôle de la vision est pratiqué pour chaque salarié amené à conduire <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Ceux qui le souhaitent peuvent s'auto-contrôler. Un CD Rom "Code de la route" est à disposition <input type="checkbox"/> Le livret d'accueil comporte une rubrique risque routier plus conseils de prudence <input type="checkbox"/> Un examen médical "normal" est pratiqué pour tous les salariés de l'entreprise <input type="checkbox"/> Le contrôle du permis est effectué à l'embauche	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Infrastructures Abords entreprises Circulation interne Réseau routier	<input type="checkbox"/> Les entrées/sorties sont séparées. Les accès PL sont distincts. Les accès piétons sont distincts. Les PL n'ont pas besoin de manœuvrer <input type="checkbox"/> Un plan de circulation est affiché à l'entrée de l'entreprise <input type="checkbox"/> Matérialisation et éclairage. Les parkings du personnel sont éclairés et matérialisés. Il y a des parkings handicapés <input type="checkbox"/> Signalisation verticale et fléchage au sol sont en place	<input type="checkbox"/> Les entrées/sorties sont séparées. Les PL ont des problèmes pour manœuvrer. Des accès piétons existent <input type="checkbox"/> Un plan de circulation existe <input type="checkbox"/> La matérialisation au sol existe <input type="checkbox"/> Le fléchage au sol existe. Quelques panneaux de signalisation sont en place	<input type="checkbox"/> Des problèmes subsistent <input type="checkbox"/> Le plan de circulation est implicite, lié aux "habitudes" <input type="checkbox"/> La matérialisation au sol est dégradée, peu visible <input type="checkbox"/> Le fléchage au sol est dégradé. Il y a peu de signalisation verticale. Sens de circulation pas toujours évident	<input type="checkbox"/> Il y a des croisements de flux. Les sens de circulation sont mal définis <input type="checkbox"/> Des consignes de prudence sont affichées à l'entrée de l'entreprise <input type="checkbox"/> Il y a peu ou pas de matérialisation au sol. Le nombre de places est insuffisant. Le Parking "sauvage" est pratique courante. <input type="checkbox"/> Il y a uniquement quelques panneaux	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Trajets Domicile/Travail	<input type="checkbox"/> Existence d'un restaurant d'entreprise : cuisine sur place. Il est utilisé par plus de 50 % du personnel <input type="checkbox"/> Une incitation financière engage à utiliser les transports collectifs et/ou le co-voiturage <input type="checkbox"/> Un ramassage du personnel (plus de 50 % de l'effectif) est en place <input type="checkbox"/> Les horaires sont libres et la gestion du temps de travail est personnalisée	<input type="checkbox"/> Possibilité de prendre ses repas sur place (Repas sont confectionnés à l'extérieur et uniquement réchauffés sur place). Les menus sont peu variés. Ce service est utilisé par moins de 50 % du personnel <input type="checkbox"/> Le ramassage d'une partie du personnel (moins de 50 % de l'effectif) fonctionne <input type="checkbox"/> Les horaires sont flexibles. De larges plages "libres" sont possibles. La gestion des retards est souple	<input type="checkbox"/> Un distributeur de vente "plats préparés" et un micro-ondes sont à disposition. Les salariés peuvent bénéficier de chèques déjeuner <input type="checkbox"/> Une intervention suivie d'effets a été faite auprès des collectivités pour améliorer les dessertes de transports collectifs <input type="checkbox"/> Le ramassage d'une faible partie du personnel (moins de 20 % de l'effectif) <input type="checkbox"/> Il y a peu de latitude "plage libre". Les retards sont à éviter	<input type="checkbox"/> Une salle à manger et un réchauffé plat sont mis à disposition <input type="checkbox"/> Un rappel transports collectifs est uniquement fait <input type="checkbox"/> L'employeur se contente de rappeler l'existence de transports collectifs urbains <input type="checkbox"/> Les salariés pointent ou badgent. Les horaires sont fixes. Il y a pénalisation en cas de retard	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Quelques pistes pour vous aider à rédiger votre plan d'action

Management et communication interne à l'entreprise

- **IMPLICATION DE LA DIRECTION**
- **MISE EN PLACE D'INDICATEURS ET OUTILS D'ANALYSE**
 - Affichage des résultats sécurité routière, suivi des indicateurs et information du personnel sur les causes d'accidents.
 - Analyse (arbres des causes) des accidents, suivie de mesures de prévention ciblant les facteurs de risques.
 - Procédure de déclaration et de recueil d'informations pour tout accident de la circulation (même matériel).
 - Les accidents de la circulation sont étudiés par le CHSCT.
- **SENSIBILISATION DU PERSONNEL**
 - Messages sécurité routière diffusés régulièrement par journal d'entreprise, vidéo, intranet.
 - Séances de sensibilisation du personnel par prestataire externe.
 - Campagnes sécurité routière.
 - Procédure de sensibilisation aux risques routiers : nouveaux embauchés, intérimaires, visiteurs...
- **INFORMATION SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION**
 - Transmission au personnel des informations relatives aux risques météo, travaux, fluidité du trafic...
 - Accès Internet pour préparation des missions : itinéraires, plan d'accès, durée du déplacement.
 - Affichage cartographie des trajets domicile / travail, repérage des zones accidentogènes.
 - Plan d'accès à tous les visiteurs, stagiaires, clients, livreurs...

Organisation du travail - Horaires

- **INITIATIVES POUR REDUIRE L'EXPOSITION AUX RISQUES**
 - Mise en place de visio ou audio conférences.
 - Définition et respect de critères d'opportunité visant à limiter les déplacements.
 - Regroupement géographique des déplacements.
- **CHOIX DES MODES DE DEPLACEMENTS PLUS SURS**
 - L'entreprise fait le choix et décide pour son personnel des moyens de déplacement les plus sûrs.
 - Incitation à utiliser en priorité les transports collectifs, train, avion.
 - Utilisation des autoroutes chaque fois que possible.
 - Un service de l'entreprise s'occupe des conditions et moyens de déplacement : itinéraires, horaires, fluidité, météo...
- **PLANIFICATION DES DEPLACEMENTS**
 - Latitude laissée à chacun dans la planification horaire de ses déplacements ou de ses rendez-vous.
 - Reconnaissance réelle du temps de conduite comme temps de travail.
 - Souplesse administrative pour la prise en charge des frais de découcher en vue du respect des durées préconisées de conduite.
- **GESTION DES RELATIONS CLIENT / FOURNISSEUR / SIEGE**
 - Clauses spécifiques de prévention du risque routier dans les contrats clients/fournisseurs comportant des déplacements.
 - Définition et respect strict par les itinérants d'un protocole écrit pour une gestion sans risque des communications téléphoniques et systèmes d'aide à la conduite.
 - Existence d'une procédure connue en cas d'imprévu, retard, dysfonctionnement, panne...

Véhicules : Entretien - aménagement

- **CRITERES DE CHOIX DES VEHICULES DE L'ENTREPRISE**
 - Tous véhicules équipés d'ABS, air-bag, clim, commande radio au volant.
 - Prise en compte des charges transportées dans l'aménagement des véhicules. Equipement visant la sécurité des personnes.
 - Consultation des utilisateurs et prise en compte des suggestions.
- **MODERATION DE LA VITESSE**
 - Tous véhicules équipés de régulation / limitation de vitesse.
 - Utilisation de véhicules de puissance conventionnelle.
 - Rappel des sanctions encourues en cas d'infractions liées à la vitesse.
- **ETAT DES VEHICULES**
 - Suivi et entretien préventif au-delà de l'entretien conventionnel.
 - Parc de véhicules en location longue durée : contrat d'entretien incluant un contrôle-sécurité périodique avec check-list des points sécurité.
 - Carnet de suivi de l'entretien du véhicule et procédure écrite de signalement d'anomalies par l'utilisateur.

Véhicules : Entretien – aménagement (suite)

- **VEHICULES DU PERSONNEL**
 - Aide financière au contrôle technique des véhicules personnels.
 - Organisation de journées "diagnostic-sécurité" par un professionnel.
 - Mise à disposition d'une station de gonflage, chargeur, aides diverses...

Conducteurs

- **PERFECTIONNEMENT A LA CONDUITE**
 - Formation et mise en place de formateurs et d'auditeurs de conduite internes à l'entreprise.
 - Stages de perfectionnement à la conduite. Audits de conduite.
 - Formations spécifiques : 2 roues, freinage d'urgence, situation dangereuse, sur piste...
 - Séances de sensibilisation sur les risques.
- **RISQUE ROUTIER ET NOUVEAUX EMBauchES**
 - Information sur l'importance du risque routier, en particulier trajet domicile / travail.
 - Rubrique "risque routier" dans livret d'accueil.
 - Mise en relation, conseils, accompagnement par salarié de la même zone géographique.
- **APTITUDE A LA CONDUITE**
 - Tests psychotechniques d'aptitude à l'embauche.
 - Examen médical approfondi - Tests médicaux complémentaires.
 - Prise en compte, par le médecin du travail, du risque routier dans la fiche d'aptitude.
- **PERMIS DE CONDUIRE**
 - Aides financières pour stages de récupération de points en cas d'infraction dans le cadre du travail ou du trajet.
 - Contrôle périodique de la validité du permis de conduire.
 - Contrôle de connaissance du code de la route.

Infrastructures

- **LES ACCES A L'ENTREPRISE**
 - Entrées et sorties des véhicules séparées.
 - Accès distincts piétons / véhicules.
 - Accès distincts véhicules du personnel / véhicules extérieurs / livraisons.
 - Aires de manœuvre suffisantes pour accès et sorties PL.
- **PLAN DE CIRCULATION**
 - Plan affiché à l'entrée de l'entreprise.
 - Absence de croisements des flux piétons, VL, PL, chariots élévateurs...
 - Voies piétonnes réservées.
 - Incitation écrite du respect du code de la route.
- **LES PARKINGS**
 - Nombre de places suffisant, places handicapés, abri 2 roues, parking "visiteurs".
 - Eclairage satisfaisant - bonne visibilité.
 - Revêtement du sol en bon état et matérialisation des places.
 - Entretien suivi et adaptation aux conditions climatiques : salage...
- **LA SIGNALISATION**
 - Signalisation routière verticale et horizontale bien adaptée.
 - Panneaux d'orientation avec informations claires.
 - Itinéraires explicites et bien signalés.

Trajets : Domicile / Travail

- **RESTAURATION D'ENTREPRISE**
 - Restaurant d'entreprise utilisé par la majorité du personnel.
 - Plusieurs autres possibilités de restauration sur place (locaux aménagés, micro-ondes...).
 - Partenariat négocié avec un restaurant proche.
- **MOYENS DE TRANSPORT**
 - Service de ramassage du personnel organisé par l'entreprise.
 - Mesures favorisant l'utilisation effective des transports en commun au lieu des moyens personnels.
 - Partenaires sociaux impliqués dans une réflexion interne visant la réduction des risques liés aux déplacements domicile / travail.
- **GESTION DES HORAIRES**
 - Horaires flexibles, gestion personnalisée du temps de travail.
 - Mesures organisationnelles pour éviter les flux massifs d'entrée et de sortie du personnel ; concertation avec entreprises voisines.
 - Clarification de la notion de retard, incitant à la conduite en sécurité.